



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS

85 670 SAINT ETIENNE DU BOIS

**ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR
LE DECLASSEMENT DE BIENS DU DOMAINE PUBLIC DE
LA COMMUNE EN VUE DE LEUR ALIENATION**

**Aux lieux-dits, Les Embardières, La Chiffaudière, L'Aubier, La Salle, La Martinière, La Grande
Villeneuve.**

DU 6 MARS AU 21 MARS 2023

LA GRANDE VILLENEUVE

achat terrain communal - 31 la Grande Villeneuve - Saint Etienne du Bois

oliv28@free.fr <oliv28@free.fr>

Mer 06/07/2022 11:25

À : Mairie St Etienne du Bois <mairie@stetiennedubois85.fr>

Bonjour,

A la suite de différents échanges avec les agents de la mairie et d'un conseiller municipal, je vous confirme par ce mail ma volonté d'acquérir une partie de terrain communal.

Vous trouverez en PJ le devis du géomètre, et en dernière page un plan cadastral où sont indiquées les parcelles concernées.

Dans l'attente de votre retour.

Cordialement,

Olivier Baron

Commune : 085210
Saint-Étienne-du-Bois

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :

GÉOUEST

DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE
26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le
A
Par

Section : YA
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 09/09/2003

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : mesurage.....effectué sur le terrain ;
G - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.

A LA ROCHE SUR YON....., le 07/06/2022.....

Réf: FP21151_OH

Document dressé par

M. CHABOT Sylvain.....

à LA ROCHE SUR YON.....

Date 30/08/2022.....

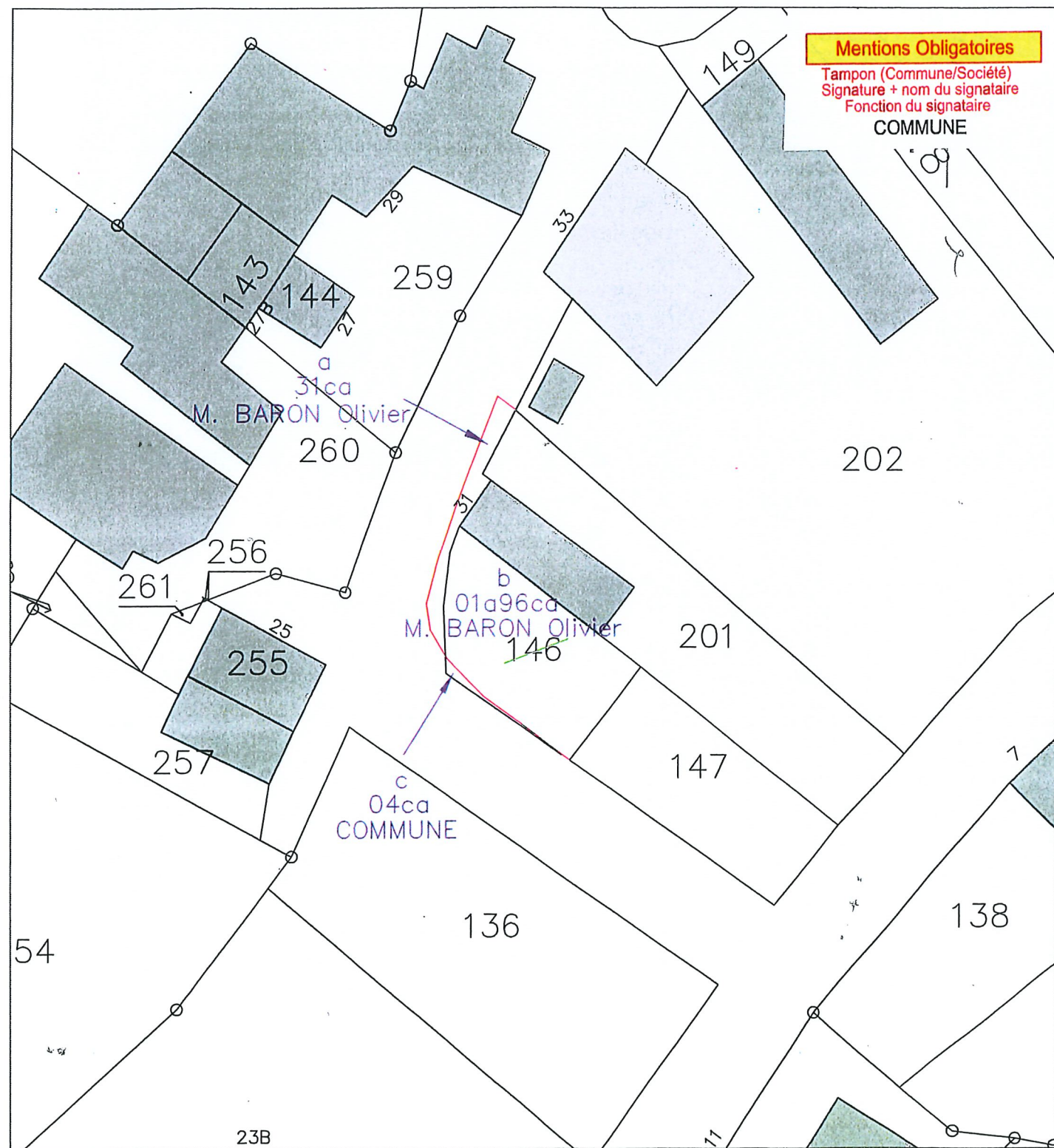
Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

Mentions Obligatoires

Tampon (Commune/Société)
Signature + nom du signataire
Fonction du signataire

COMMUNE



Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le 14/10/2022 S E D

ID : 085-218502102-20221011-11_10_2022_05-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Étienne du Bois,

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 5 octobre 2022

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, AUCOIN Emmanuelle, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde donne pouvoir à PENISSON Landry, CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Laurent donne pouvoir à RAUTUREAU Freddy, COULON-FEBVRE Catherine donne pouvoir à AIRIAU Guy, VIAUD Séverine, VIDAL Marie.

Secrétaire de séance : PROUX Jérôme

Nombre de Conseillers : En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

N° 11-10-2022-05 - Acquisition d'un délaissé communal à La Grande Villeneuve

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande d'achat de délaissé communal par M BARON Olivier, à La Grande Villeneuve Il s'agit d'un terrain d'environ 31 m², situé le long des parcelles lui appartenant et cadastrées YA 146 et YA 201.

Il ajoute qu'une partie de la parcelle YA 146, surface estimée à 4m², appartenant à M BARON Olivier, sera cédée à la commune de Saint Etienne du Bois, puisqu'un fossé communal passe sur le terrain.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne un accord de principe à la cession d'un délaissé communal, superficie estimée à 31m², convoité par M BARON Olivier, à La Grande Villeneuve, sous réserve du résultat de l'enquête publique à organiser;
- Fixe le prix de vente de ce terrain à 5 euros le m²;
- Accepte l'achat d'une partie de la parcelle YA 146, d'une superficie estimée à 4m², au prix de 5€/m²;
- Dit que les frais d'acte et de bornage seront supportés par l'acquéreur;
- Charge Monsieur le Maire d'organiser l'enquête publique à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU

